

Société Canadienne de Psychologie

Nouvelles de l'agrément



Dans le présent numéro :

Un mot de la registraire de la SCP	1
Aperçu du Congrès de la SCP 2015	1
Le Jury d'agrément a besoin de vous!	2
L'agrément sur le terrain	3
Adoption d'une norme nationale par l'AOCR	3
Développements intéressants du côté des visites d'établissements	4
Ressources du site Web	5
Programmes agréés en date de janvier 2015	5
Communiquez avec nous	5

Un mot de la registraire de la SCP

Avec un autre Mois de la psychologie qui tire à sa fin, il est toujours très encourageant de voir la pléthore de moyens qu'utilisent les psychologues et les étudiants pour étoffer le rôle de la psychologie à l'échelle du pays. Ce deuxième numéro de Nouvelles du Jury d'agrément met justement en relief les façons officielles de s'engager en matière d'agrément comme autant de moyens d'appuyer et de faire avancer la psychologie professionnelle. Comme toujours, si vous avez des questions ou des commentaires à formuler au sujet de l'agrément, n'hésitez pas à me contacter : Dre Melissa Tiessen, directrice, Direction générale de l'éducation et Registraire du Jury d'agrément. Tél. : 613-237-2144, poste 333. Courriel : agrement@cpa.ca.

Aperçu du Congrès de la SCP 2015

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le prochain Congrès de la SCP se tiendra à Ottawa, du 4 au 6 juin prochains. La SCP se fait une joie à l'idée d'accueillir les délégués dans la ville où elle a son siège social. Le Jury d'agrément planifie la tenue d'un certain nombre d'activités en lien avec les programmes de formation. Pour vous aider à vous inscrire et à planifier votre participation à cet événement, voici ce que nous avons préparé :

- ***NOUVEAU*** Développer un programme agréé par la SCP : comment procéder de façon ordonnée et efficace – L'objectif de cette séance offerte en collaboration avec le CCPPP est d'aider à clarifier les normes et le processus global de l'agrément ainsi que la préparation d'une autoévaluation. Les visiteurs d'établissements et les personnes qui participent à de nouveaux programmes ou à des programmes existants — notamment, aux programmes qui doivent renouveler leur agrément — sont les bienvenus!
- ***NOUVEAU*** Conversation à l'intention des visiteurs d'établissements – Une occasion pour les visiteurs d'établissements et le Jury d'agrément de discuter de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux visites d'établissements.
- Atelier à l'intention des visiteurs d'établissements – Cet atelier se tiendra au siège social de la SCP. Joignez-vous à nous pour en savoir plus long sur l'importance du rôle de visiteur d'établissements et pour profiter d'une visite privée du siège social de la SCP!
- Conversation avec le Jury d'agrément – Dialogue informel entre les intervenants des programmes et le jury concernant les questions d'agrément et de formation.

Les dates et les heures exactes de ces activités vous seront confirmées au cours des prochains mois. Gardez l'œil ouvert!

Le Jury d'agrément a besoin de vous!

Le Jury d'agrément de la SCP est actuellement à la recherche de nouveaux membres. Idéalement, le Jury aurait besoin d'un nouveau membre pour sa prochaine réunion, qui devrait se dérouler du 1er au 3 mai prochains, à Ottawa, et de deux membres additionnels pour sa réunion de l'automne prochain (et pour les réunions ultérieures). Les paragraphes ci-dessous vous expliquent en quoi cela consiste.

Les jurys d'agrément des dernières années

De haut en bas :

2014

2008

2006



Que fait le Jury?

Les membres du Jury d'agrément sont chargés de surveiller et de faire appliquer les normes des programmes de formation de psychologie professionnelle à l'échelle du pays. Pour évaluer la conformité des programmes à l'égard des normes d'agrément, les membres du jury participent activement tout au long de l'année à l'examen de la documentation découlant des autoévaluations des programmes. Le jury se réunit deux fois l'an à Ottawa afin de discuter des décisions à prendre relativement au programme d'agrément. De plus, les membres du jury passent en revue les rapports annuels des programmes, offrent de la formation à l'intention des visiteurs d'établissements, répondent aux questions des programmes et assurent la liaison avec les parties intéressées, dont les organismes de réglementation, le CCPPP, l'APPIC et l'APA.

Pourquoi devrais-je accepter de me joindre au Jury?

Pour que les choses soient parfaitement claires, voici ce que vous devez savoir à propos de cette fonction :

Les aspects moins intéressants

- Il y a beaucoup de documents à lire — et l'on ne peut pas s'y soustraire!
- Vous ne recevrez pas d'argent pour votre travail.
- Vous devez vous engager pour trois ans.

Les avantages

- La possibilité de contribuer au maintien de normes rigoureuses pour la formation en psychologie professionnelle.
- Une quantité imposante de connaissances sur les très nombreuses façons de donner une bonne formation.
- Réseautage avec d'autres professionnels qui pensent comme vous.
- Deux voyages par année (printemps et automne) à Ottawa, toutes dépenses payées.
- D'excellents repas et des conversations stimulantes!

Vous m'avez convaincu(e)! Comment dois-je procéder?

Le Jury se fera un plaisir de jeter un coup d'œil à votre demande. Le Jury recherche tout particulièrement des personnes qui sont associées à des programmes de doctorat agréés et les candidats qui parlent français. Sachez néanmoins que toute personne ayant suivi un programme de formation agréé par la SCP est invitée à soumettre sa candidature. Pour offrir vos services, envoyez une lettre d'accompagnement expliquant votre intérêt ainsi qu'une version récente de votre CV à la registraire du Jury d'agrément, la Dre Melissa Tiessen, à agrement@cpa.ca. Dans votre lettre d'accompagnement, veuillez indiquer si vous souhaitez que votre candidature soit examinée pour une nomination immédiate (à temps pour la réunion du mois de mai 2015) ou pour une nomination vous permettant de participer à la réunion qui se tiendra l'automne prochain (date à confirmer). N'hésitez pas non plus à proposer la candidature d'un ou d'une collègue. Pour être en phase avec les prochaines étapes, veuillez acheminer vos demandes d'ici **le lundi 16 mars 2015**.

Nous espérons que vous serez nombreux à envisager la possibilité d'assumer ces importantes fonctions!

L'agrément sur le terrain

Cette section du bulletin est une tribune pour faire connaître différentes perspectives sur l'important travail que constitue l'agrément des programmes de formation. Pour ce numéro, la chronique a été rédigée par **Monsieur Brian Mainland**, qui termine actuellement son internat au doctorat au London Health Sciences Centre. M. Mainland a été membre étudiant du Jury d'Agrément de 2011/12 à 2013/14.



Brian Mainland

En tant qu'étudiant de cycle supérieur en psychologie, j'ai compris à quel point il est important de regarder en périphérie du programme d'enseignement pour trouver des occasions d'en apprendre un peu plus sur le rôle que les psychologues peuvent jouer pour favoriser la croissance de notre profession. Pendant mes trois années au sein du Jury d'agrément de la SCP, j'ai pu constater avec bonheur toute l'importance que les directeurs de programmes canadiens et les membres du jury accordent à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et d'internats de grande qualité au doctorat en psychologie. En tant que membre étudiant, j'ai eu la chance de voir les coulisses de la planification des programmes et de faire part de mes propres opinions au sujet de certains défis que les programmes canadiens de psychologie doivent relever. Entre autres activités, j'ai assisté aux réunions semestrielles du jury, à Ottawa, ainsi qu'aux Congrès de la SCP à Vancouver, Québec et Halifax. Grâce à ces rencontres, j'ai pu me faire une meilleure idée du rôle névralgique que joue l'agrément pour l'essor de la psychologie, et j'ai pu travailler avec les chefs de programmes canadiens. J'ai également pu profiter du mentorat d'autres membres du jury, ce qui a été un ajout de choix à ma formation. J'arrive maintenant au milieu de mon année d'internat dans un programme agréé canadien, et je reconnais sans hésiter toute la valeur de mon expérience de membre du jury et des formidables possibilités de formation que le processus d'agrément aide à développer à l'intention des étudiants des cycles supérieurs en psychologie. Je conseille aux autres étudiants des cycles supérieurs — ainsi qu'aux psychologues de profession — de rechercher des occasions de vous faire entendre quant au rôle que la psychologie devrait jouer au Canada, car il s'agit d'une profession qui se développe rapidement et qui est ouverte aux nouvelles idées.

Adoption d'une norme nationale par l'AOCRCP

Article fourni avec la courtoisie du **Dr Rick Morris**, président de l'AOCRCP

Lors de sa réunion de novembre 2014, le conseil d'administration de l'Association des organisations canadiennes de réglementation en psychologie (AOCRCP) a adopté un énoncé de position confirmant que le doctorat était la norme nationale pour pratiquer la psychologie. Cet énoncé de position est le résultat de trois ans de travaux visant l'établissement d'une norme pancanadienne uniforme pour l'exercice de la profession. La norme nationale établit que l'entrée dans la profession est réservée aux diplômés d'un programme de doctorat agréé par la SCP. Reconnaisant que certaines personnes ayant acquis leur formation au Canada ou à l'étranger n'ont pas nécessairement suivi des programmes agréés par la SCP, la norme précise également les connaissances, les compétences et les aptitudes susceptibles d'équivaloir à la formation reçue dans un programme agréé par la SCP. L'AOCRCP reconnaît que d'autres administrations examinent actuellement d'autres modèles pour encadrer les praticiens qui en sont à la maîtrise, et prévoit elle-même passer ces modèles en revue afin de trouver des points communs susceptibles d'être utilisés à l'avenir. Étant donné que la réglementation de la psychologie est de juridiction provinciale ou territoriale, la norme nationale devra être adoptée par chacune des administrations. Dans cette optique, l'AOCRCP encourage les administrations membres à harmoniser leurs normes concernant l'autorisation d'exercer avec la norme nationale qu'elle vient d'adopter.

Pour prendre connaissance de l'énoncé de position complet, rendez-vous sur le site Web de l'AOCRCP, à :

www.acpro-aocrp.ca

Développements intéressants du côté des visites d'établissements

Les visites d'établissements sont une composante intégrale du processus d'agrément. Le jury apprécie grandement la contribution en temps et en expertise des visiteurs d'établissements et il est toujours à l'affût de nouvelles façons d'appuyer le rôle fondamental de ces derniers. Les paragraphes qui suivent font le point sur les initiatives actuelles du jury à cet égard. Et surtout, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez suivre un atelier pour les visiteurs d'établissements!

Participez à l'un de nos ateliers sur la visite d'établissement!

Les ateliers se donnent habituellement durant le congrès annuel de la SCP.

Le Jury d'agrément peut aussi organiser un atelier dans votre région. Il vous suffit de rassembler un minimum de six collègues que la chose intéresse, et nous nous occuperons du reste!

Les participants peuvent venir aussi bien de programmes de doctorat que de programmes d'internat.

Inclus dans nos ateliers : un dîner, des crédits en formation continue et un apprentissage de grande valeur!

Pour de plus amples renseignements, écrivez à :

agrément@cpa.ca

Enquête sur les visiteurs d'établissements

L'un des principaux moyens prévus par le jury est l'offre de nouvelles ressources répondant aux besoins particuliers des visiteurs d'établissements sur le terrain. Dans un premier temps, le jury a préparé une enquête visant à brosser un portrait de la formation de base des visiteurs d'établissements et de leurs préférences en matière de formation continue. Le jury a invité toutes les personnes présentement inscrites au répertoire des visiteurs d'établissements à participer à cette enquête, mais n'hésitez pas à y prendre part même si vous n'avez pas reçu d'invitation officielle. L'enquête prend **fin le 31 mars 2015**. Pour y accéder (en anglais), rendez-vous à : <http://web2.cpa.ca/membersurveys/index.php?sid=19372>

Nouveau système pour l'inscription au calendrier des visites

Tous les directeurs de formation qui ont déjà eu à bloquer une plage horaire pour une visite d'établissement savent qu'il s'agit malheureusement d'un processus qui peut prendre un certain temps. Le jury et le bureau d'agrément ont envisagé différentes façons de réduire au minimum le temps requis pour ce faire et en sont actuellement à mettre à l'essai un nouveau processus pour inscrire les visites d'établissements au calendrier. Une fois qu'ils auront reçu une autorisation de visite, les responsables des programmes seront invités à choisir des dates de visite qui leur conviennent et à passer en revue une liste de visiteurs d'établissements potentiels afin de repérer tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Ensuite, notre bureau se servira d'un nouveau système pour l'inscription au calendrier des visites et contactera chaque visiteur autorisé pour connaître ses disponibilités. L'objectif est d'arriver à confirmer une visite dans les 7 à 14 jours suivant l'entrée en contact avec les visiteurs potentiels. Afin d'améliorer les chances d'obtenir rapidement confirmation pour la visite d'une équipe, on invite les programmes à fournir une série de dates de visite possibles (c'est-à-dire, des dates pour différentes semaines plutôt que durant une seule et même semaine). Vos suggestions et commentaires concernant ce processus sont les bienvenus!

Périodes de soumission des autoévaluations

Finalement, conformément à ce qui avait été discuté lors du Congrès de la SCP 2014, le jury a fixé trois périodes pour la soumission des autoévaluations s'appliquant à tous les programmes devant renouveler leur agrément au cours d'une année donnée :

- mai-juin (avant l'année scolaire où le renouvellement arrive à échéance)—pour une visite d'établissement en automne
- novembre-décembre—pour une visite au printemps
- janvier-février—pour une visite en été (programmes d'internat seulement)

Tous les programmes dont le renouvellement de l'agrément arrive à échéance en 2015-2016 ont été informés de la période de soumission qu'ils devront respecter. Les programmes dont le renouvellement arrive à échéance en 2016-2017 peuvent s'attendre à recevoir cette information avant l'automne 2015. Les nouveaux programmes sont aussi encouragés à soumettre leur autoévaluation durant l'une des périodes de soumission précitées. Le recours aux périodes de soumission fixes devrait permettre d'équilibrer la charge de travail et les réunions des membres du Jury d'agrément, de mieux répartir l'offre et la demande de visiteurs et de munir les programmes d'échéances précises en fonction desquelles ils devront travailler.

Ressources du site Web

Le jury travaille constamment à faire en sorte que l'information sur l'agrément soit facilement accessible pour les programmes, les étudiants et le grand public. Assurez-vous de créer un signet pour la page « Formulaires et ressources » du site Web de la SCP afin de pouvoir y retourner facilement : <http://www.cpa.ca/agrement/ressources/>

Vous y trouverez :

- Des manuels sur les normes en matière d'agrément
- Un barème des tarifs
- Tous les documents modèles pour les autoévaluations et les rapports annuels
- Des diapositives tirées de récentes présentations d'intérêt
- Des liens vers des organismes de ce domaine
- Des liens vers des renseignements au sujet du jury et sur la façon de devenir un visiteur d'établissements
- Des liens vers des statistiques tirées des rapports annuels des programmes — récemment mis à jour avec des données sur **l'année de formation 2013-2014**
- Des liens vers les questions récurrentes sur l'agrément, tant pour les étudiants que pour les programmes



Programmes agréés en date de janvier 2015

	Programmes doctoraux	Programmes d'internat
Psychologie clinique	25	27
Psychologie du counseling	5	3
Psychologie scolaire	2	0
Neuropsychologie clinique	1	3
TOTAL	33	33

Communiquez avec nous

Société Canadienne de Psychologie
141, avenue Laurier Ouest, Suite 702
Ottawa, ON K1P 5J3

Téléphone : 613-237-2144 ou 1-888-472-0657 x 333 ou x 328
Télécopieur : 613-237-1674
Courriel : agrement@cpa.ca

CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

Rendez-vous sur notre site web au : www.cpa.ca/agrement